

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Port, le 13/01/2026

Le Territoire de l'Ouest et Le Grand Port Maritime de La Réunion : Une ambition commune pour un développement durable du territoire

Ce lundi 12 janvier 2026, Emmanuel Séraphin, président du Territoire de l'Ouest, et Julien Dujardin, président du Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion, ont officialisé leur partenariat en signant une convention cadre visant à coordonner leurs actions pour les trois prochaines années (2025-2028).

Cette convention marque une étape importante pour structurer la coopération entre l'intercommunalité et le GPMDLR autour d'un objectif partagé : **favoriser un développement économique durable tout en préservant l'environnement et le cadre de vie**.

Pour ce faire, le Territoire de l'Ouest et le Grand Port Maritime de La Réunion s'appuient sur un plan d'action commun, articulé autour de cinq volets :

- Coopération pour le développement d'un modèle d'économie durable
- Connaissance et protection du cadre de vie et du patrimoine naturel
- Port Ouest et aménagement du front de mer
- Port Est et aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire
- Démarche inclusive territoire-port

Parmi les actions concrètes, les deux partenaires s'engagent à développer le front de mer du Port Ouest, à promouvoir une gestion responsable des ressources et à soutenir les activités créatrices de valeur sur le territoire.

Cette stratégie fera l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une actualisation annuelle par un comité de pilotage composé de représentants des deux structures.

« Nous avons d'abord bâti l'armature économique du Territoire de l'Ouest. Sur cet espace industrialo-portuaire, nous disposons d'un important foncier économique. Il nous faut désormais créer les meilleures conditions d'accueil pour être créateurs d'opportunités », affirme Emmanuel Séraphin, président du Territoire de l'Ouest.

Julien Dujardin, président du directoire du Grand Port Maritime de La Réunion, poursuit dans ce sens : « Nos deux entités partagent une ambition commune. Cette convention s'inscrit dans la continuité des actions engagées par Port Réunion pour renforcer ses liens avec le territoire et se mettre pleinement au service de son développement, afin de générer de la valeur et des emplois ».